

Zeitschrift: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 824

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(SUITE DE L'ÉDITO)

bres. Cette surreprésentation, les Femmes socialistes l'ont voulue, pour bénéficier à leur tour du traditionnel «bonus des minorités» — cet avantage dont profitent dans notre pays les Romands et les Tessinois. En effet, les Latins, qui forment ensemble 24,6% de la population suisse, «décochent» le plus souvent plus du quart des voix ou des postes, y compris au Conseil fédéral (2 sur 7 = 28,6%).

Les minorités, qui sont telles en nombre ou en influence, doivent-elles avouer leur faiblesse en recourant à un système de contingent? En fait, la question ne se pose pas en ces termes purement

arithmétiques, mais à un niveau plus profond. Car chaque fois qu'une minorité revendique une place minimum, et supérieure à une stricte proportionnalité, elle prend au fond une double précaution, élémentaire et indispensable: contre les abus possibles de la majorité, qui occupe une position forcément dominante, et contre les risques courus par la minorité, du fait de sa propre nonchalance. Ainsi, avec le système des quotas, on ne crée pas un ghetto protégé, sinon contre lui-même; mieux, on combat efficacement la tendance au repli sur soi, à la satisfaction de l'acquis, en faisant appel à la solidarité entre les minorités déjà plus ou moins fortifiées.

Y. J.

DOSSIER DE L'ÉDITO

Le système des quotas, partout

Le système des quotas, dont les Femmes socialistes suisses demandent l'institution au PSS, correspond à une revendication posée et partiellement satisfaite dans de nombreux pays européens.

En France, le Parti socialiste connaît depuis 1978 la règle des 20%. Une loi exigeant la présence de 25% de femmes sur toutes les listes électorales, pour des circonscriptions supérieures à 10 000 habitants, a été jugée non constitutionnelle. On peut attribuer le mauvais fonctionnement du système des quotas en France à l'absence d'une organisation de femmes à l'intérieur du Parti socialiste et, jusqu'à ces dernières élections, au système majoritaire qui rend les places très «chères» sur les listes électorales.

En Autriche, les Femmes socialistes, très nombreuses et fortement structurées au sein du parti, ont

obtenu, à la fin de l'an dernier, l'institution d'un quota de 25% pour toutes les désignations et élections internes ou générales.

En Allemagne, le prochain congrès du Parti socialiste (SPD) se prononcera sur une proposition des Femmes socialistes tendant à placer «au minimum 40% de personnes de chaque sexe» dans toutes les instances du parti. Le comité central répond par une contre-proposition fixant la barre à 25% dans l'immédiat, pour atteindre le 50% d'ici la fin des années 90.

Dans les pays scandinaves, l'idée des quotas, lancée comme ailleurs par les socialistes, prévaut désormais aussi en dehors des institutions politiques. On admet que dans toutes les professions et instances, il faut tendre à un partage des responsabilités et des postes, qui en réserve le 40% au moins aux personnes du sexe le moins représenté.

De tous les pays scandinaves, c'est en Norvège que la représentation féminine est la plus forte dans les instances politiques depuis les dernières élections de 1985, 42% des mandats parlementaires sont détenus par des femmes — record mondial consacré de surcroît par un gouvernement composé de dix hommes et huit femmes.

EN BREF

Une proposition de ne plus accepter d'étranger avait été présentée à l'assemblée générale d'une importante coopérative d'habitants de Zurich, la Familienheimgenossenschaft-FGZ. Cette société possède environ deux mille logements, dont cent trente-cinq sont occupés par des étrangers.

En définitive, la femme qui avait présenté la proposition s'est trouvée seule à la soutenir au grand soulagement des dirigeants de la société.

* * *

Ernst Cincera, de sinistre mémoire, n'est pas encore à la retraite puisqu'il occupe toujours son siège au Conseil national. Il vient même d'être nommé à la présidence de l'Union des arts et métiers de la ville de Zurich. On ne précise pas s'il s'occupera du fichier de l'organisation.

* * *

Un journal bernois vient de rappeler que l'article 22 de la Constitution cantonale permet de provoquer un vote populaire sur une nouvelle élection du Grand Conseil, mais qu'un tel vote n'est pas possible pour le Conseil exécutif.

Un parti féminisé

En matière de quotas les Organisations progressistes de Suisse (POCH) l'emportent sur tous les autres partis suisses: l'Assemblée des délégués réunie samedi dernier à Olten a décidé de passer carrément — et avec effet immédiat — à la règle de 60% de femmes au Comité directeur (10 personnes) comme au Comité central (40 personnes). Résultat: une douzaine de militants ont dû quitter le Comité central, où 8 des 24 sièges réservés aux femmes demeurent provisoirement vides.

Reste à démontrer que la fuite en avant dans un féminisme majoritaire sauvera les partis de la dispersion qui les menace.